

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Les contreparties

Donateur bronze (< 500 €):

- Mention du nom du donateur affiché temporairement dans la Chapelle Impériale

Donateur argent (500 € - 1 999 €):

- Mention du nom du donateur affiché temporairement dans la Chapelle Impériale
- Invitation à la visite de fin de chantier en présence des artisans ou du guide conférencier
- Invitation au cocktail d'inauguration

Donateur or (2 000 € et plus):

- Mention du nom du donateur affiché temporairement dans la Chapelle Impériale
- Invitation à la visite de fin de chantier en présence des artisans
- Invitation au cocktail d'inauguration
- Invitation pour 2 personnes aux 8 retransmissions de la Saison 2024/25 du MetOpera de New York à la Gare du Midi de Biarritz
- Un échantillon du tissu d'origine datant du Second Empire

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Aquitaine
7, rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE BIARRITZ

12 avenue Edouard VII
64200 Biarritz
05 59 41 57 56
culture@biarritz.fr
www.biarritz.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

moblier de la Chapelle Impériale à Biarritz (64)

Pyrénées-Atlantiques



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Faites un don pour sauver le mobilier de cette chapelle historique !

◆ ◆ LE PROJET

Suite au récolement du mobilier de la Chapelle Impériale par la DRAC le 21 octobre 2021, un programme de restauration a été lancé en raison de l'état critique des objets. Les artisans recommandent le remplacement du tissu des bancs pour une harmonisation avec l'époque Napoléon III. Les bancs doivent être démontés et restaurés entièrement, à l'exception de quelques éléments récemment rénovés.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Bâtie en 1865 à proximité de leur villa d'été, la Chapelle Impériale servit de lieu de culte à Napoléon III et à l'Impératrice Eugénie qui en avaient confié la construction à l'architecte Boeswillwald. Cette chapelle se caractérise par son style Hispano-Mauresque et Romano-Byzantin. Elle est dédiée à Notre-Dame de Guadalupe patronne du Mexique, en souvenir de la guerre que la France menait alors dans ce pays.

Classée monument historique depuis 1981, la chapelle est propriété de la ville de Biarritz qui l'ouvre à la visite et y fait célébrer chaque année quatre messes : le 9 Janvier pour l'anniversaire de la mort de Napoléon III ; le 1er Juin pour

celui de la mort du Prince Impérial; le 11 Juillet pour celui de l'Impératrice Eugénie ; le 12 Décembre pour la fête de Notre-Dame de Guadalupe.

Le mobilier qui orne la Chapelle Impériale, concerné ici par une restauration et un appel aux dons, est quant à lui, inscrit au titre des objets des monuments historiques.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La mairie de Biarritz prend à cœur la préservation de son précieux patrimoine en lançant une collecte de dons pour restaurer la splendeur de ses joyaux historiques. Les dons récoltés permettront de financer une partie de cette restauration.

La Chapelle Impériale est ouverte au public de mars à décembre et il est possible de s'inscrire à des visites commentées : <https://tourisme.biarritz.fr/fr/decouvrir/sites-et-musees/chapelle-imperiale>

Montant des travaux	76 842 € HT
Objectif de collecte	45 000 €
Début des travaux	Mars 2024

Crédit photos © Fondation du patrimoine/Ville de Biarritz/JEAN CLAUDE AYÇAGUER



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du mobilier de la Chapelle Impériale à Biarritz (64)

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100046

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
mobilier de la Chapelle Impériale à Biarritz (64)**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐